

Conseil de sécurité

Question: La réforme de l'ONU et du conseil de sécurité

TEXTE DE POLITIQUE GENERALE

Auteur: La Malaisie

Depuis la dernière réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies (1963) à aujourd'hui, le monde a évolué et a désormais un nouveau visage. Avec la fin de la guerre froide on a vu le passage d'un monde bipolaire à un monde multipolaire, avec la naissance de nouvelles puissances continentales et régionales. La mondialisation a eu pour effet l'émergence de nouvelles puissances politico-économiques, aussi bien continentales que régionales, qui pèsent désormais d'un poids important dans la communauté internationale. L'Afrique, décolonisée depuis plus de cinquante ans, et forte de son poids démographique, veut aussi une voix plus importante. Mais au vu de ces nouvelles données, le Conseil de Sécurité, dans son organisation actuelle, paraît obsolète. Il doit être réformé pour devenir plus légitime et plus représentatif.

Depuis plus de vingt ans, des initiatives sont prises pour réformer le Conseil de Sécurité, avec différentes propositions proposées par différents groupes d'intérêts regroupant plusieurs Etats. Les différents groupes d'intérêts sont, le G-4, «Unis pour le consensus», l'Union Africaine dont le C-10, le Groupe L.69 et les «Small Five». La Malaisie soutient les propositions du Groupe L.69 et base sa position sur la proposition Razali de 1997.

Pour la Malaisie Il est nécessaire de renforcer la représentativité, la crédibilité, la légitimité et l'autorité du Conseil de sécurité. La Malaisie déclare que le nombre des membres du Conseil de sécurité doit passer de 15 à 24. Sur les neuf nouveaux membres, cinq occuperaient des sièges permanents, mais sans pouvoir de veto, créant ainsi une nouvelle catégorie au sein du Conseil. Deux de ces membres sans droit de veto viendraient de pays industrialisés. L'Afrique, l'Asie, et l'Amérique latine et Caraïbes recevraient chacun un siège permanent sans droit de veto.

Certains diront évidemment que la Malaisie propose une sous-catégorie d'adhésion permanente qui discrimine entre les originaux et les nouveaux membres permanents. Cependant, une condamnation pratiquement universelle a été exprimée contre le veto, c'est donc incohérent et inacceptable d'étendre ce pouvoir aux nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité.

La Malaisie propose également que tous les futurs veto ne soient exercés qu'en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies qui traite des menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Au cours de cette conférence, la Malaisie soutiendra toute réforme visant à permettre une meilleure efficacité et à renforcer une meilleure représentation globale des pays, dans tous les domaines de l'Organisation, et au conseil de sécurité en particulier.